

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE MESSENGER  
DE  
SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE.....L'ABBÉ BOLDOC, curé de Sainte-Anne

Vol. 3.

JUIN 1884

No. 2

AVANTAGES

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander.

**Mandement de Mgr Langevin promulguant l'Encyclique Humanum genus de Léon XIII.**

Pour nous conformer, autant que nous le pouvons, aux intentions du Souverain Pontife nous publions le Mandement de Mgr l'Evêque de Rimouski promulguant la Lettre de Sa Sainteté sur la Franc-Maçonnerie.

Nous engageons nos lecteurs à lire attentivement ce

mandement qui est un excellent résumé de l'important document pontifical.

## MANDEMENT

PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE *Humanum genus* CONTRE  
LA FRANC-MAÇONNERIE

JEAN LANGEVIN,

*par la grâce de Dieu et du St-Siège Apostolique, Evêque  
de St Germain de Rimouski.*

*Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse.*

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Dès le 2 octobre 1882, dans une Circulaire dont vous avez dû avoir la lecture, Nos Chers Frères, Nous vous pré-munissions contre les dangers et les ruses des sociétés secrètes, et nous vous annoncions notre intention de vous en entretenir plus au long. Depuis, à trois reprises différentes, Nous avons encore attiré l'attention de Messieurs les curés sur ce sujet si important, en les pressant de donner à leurs ouailles la traduction des décrets de nos Conciles provinciaux sur ces matières, et en leur demandant au nom du St Siège, divers renseignements là-dessus.

Aujourd'hui cependant, N. C. F., c'est le Souverain Pontife lui-même qui élève la voix, et, s'adressant à l'univers catholique, lui donne un avertissement solennel sur les principes pernicieux de la Franc-Maçonnerie et des autres sociétés secrètes, qui n'en sont que des rejetons ou des alliées. Il exhorte en même temps les Evêques : 1o à démasquer ces sectes dangereuses ; 2o à instruire leurs

peuples sur cette question, de manière que personne ne puisse être trompé ou séduit, particulièrement la jeunesse ; So à s'assurer dans ce but l'aide et la collaboration du clergé, et le dévouement intelligent des laïques instruits, vertueux, et aimant la religion et la patrie. Car il ne s'agit pas seulement d'arrêter et de guérir la contagion de ces sociétés secrètes partout où elle est répandue ; mais aussi, et surtout, d'en prévenir l'extension au grand détriment des âmes.

Remarquez bien, N. C. F., que le Pape ne veut pas permettre que les pasteurs s'endorment sur ce danger si menaçant, ni qu'ils laissent les fidèles s'aveugler et se tranquilliser là-dessus. Sa lettre encyclique est envoyée dans tous les pays du monde ; ses recommandations s'appliquent à tous sans exception. Il ne distingue pas non plus différentes espèces de franc-maçonnerie, dont les unes seraient innocentes et les autres condamnables ; non, mais il les dénonce, il les anathémise toutes. Or, quand le Souverain Pontife ne distingue pas, peut-il être loisible à des catholiques quelconques de vouloir distinguer ?

Nous allons maintenant, N. C. F., vous donner un résumé aussi exact et aussi succinct que possible de ce magnifique document pontifical, qui a déjà retenti jusqu'aux extrémités de la terre et produit en tous lieux une sensation extraordinaire. Tous, enfants soumis aussi bien qu'ennemis de l'Eglise, ont tressailli ; tous, ils ont senti que le Pape y traite une question vitale pour la société religieuse et la société civile.

Léon XIII rappelle d'abord que, depuis la chute d'Adam, le genre humain est partagé en deux camps, désignés par St Augustin sous les noms de la cité de Dieu et

de la cité du démon. D'un côté, c'est la sainte Eglise, de l'autre, c'est l'armée de Satan. De tout temps, ces deux cités ont lutté l'une contre l'autre, la première pour faire triompher la vérité et la vertu, la seconde pour les combattre, et cette lutte n'a jamais cessé.

De nos jours, les ennemis de l'Eglise semblent s'être ligüés pour l'attaquer avec plus de violence au moyen d'une société fortement organisée, celle des Francs-Maçons. Tantôt, c'est dans le secret qu'ils complotent ; tantôt, quand ils croient pouvoir le faire avec succès et sans nuire à leurs sinistres projets, c'est ouvertement qu'ils trament leurs desseins perfides. Ils en sont même rendus à publier des journaux et des brochures dans leurs intérêts. C'est ainsi que, s'ils ne jugent pas un pays suffisamment préparé à recevoir et à adopter les fausses doctrines, ils les dissimulent avec soin, se réservant de se démasquer plus ou moins, quand ils croient pouvoir le faire impunément.

Léon XIII énumère ensuite sept de ses prédécesseurs qui, depuis un siècle et demi, se sont élevés contre la Franc-Maçonnerie, en ont exposé les desseins pervers, l'ont condamnée énergiquement et ont prononcé contre elle les peines les plus sévères. Il renouvelle et maintient ces condamnations et ces peines, et il fait voir combien malheureusement la Franc-Maçonnerie et un grand nombre d'autres sectes qui lui sont intimement unies, ont fait de progrès alarmants et ont acquis de puissance dans le monde.

Ces sociétés pernicieuses imposent à leurs adeptes des conditions d'admission fort dangereuses et tout-à-fait contraires à la morale et à la prudence chrétiennes. Les initiés promettent de se soumettre aveuglément à tous les ordres

qu'ils recevront de chefs qu'ils ne connaissent point et que, tout probablement, ils ne connaîtront jamais, et de ne dévoiler sous aucun prétexte les secrets de la société où ils entrent. Que suit-il de là, N. C. F. ? — Pour ne parler que de notre pays, il suit que les associés reçoivent, à un moment donné, l'ordre formel de former une vaste conjuration dans le but d'abandonner subitement ceux qui les emploient, et de nuire par là considérablement à ceux-ci, souvent même au bien public et au gouvernement, et d'arrêter ainsi des services importants et urgents. Ils ne se contentent même pas de refuser de travailler un certain temps par jour, ou à un prix convenu, (ce qui pourrait bien être permis à moins d'engagements certains), mais ils gênent injustement la liberté de leurs compagnons qui ne veulent pas faire partie de la grève, et usent, ou menacent d'user, de violence à l'égard de ceux qui consentiraient à travailler à des conditions différentes. De là, stagnation des affaires, perte, ruine pour les maîtres et pour les employés, défiance, haine mutuelles, enfin quelquefois rixes sanglantes et meurtrières : autant de conséquences funestes de ces promesses imprudentes, même de ces serments pour le moins indiscrets.

Tous les membres sans doute, ajoute le Pape, ne sont pas également coupables, tous ne connaissent pas les fins abominables que ces sociétés ont en vue. Quelques hommes seuls, suppôts du démon, sont à leur tête et conduisent secrètement toute l'organisation. Ce sont eux qui forment le conseil supérieur, et à peine sont-ils connus d'un fort petit nombre. Les autres ne forment qu'un troupeau de dupes, instruments aveugles dans les mains de ceux qui les commandent, et qui ont bien soin de leur dissimuler le but réel de l'association. On leur répète, on

leur fait croire, que c'est tout simplement une société de bienfaisance, de secours mutuel pour les temps de besoin, de maladie ou de mort, et on ne lève qu'un petit coin du voile qui couvre les secrets desseins de la secte, à mesure que les initiés sont admis dans les grades supérieurs. Mais, N. C. F., comme le dit N. S. Père, on connaît un arbre à ses fruits. Si donc vous voulez apprécier la malice et le péril de ces sociétés secrètes, voyez ce qu'elles produisent partout où elles s'implantent. Voyez aussi les doctrines qu'elles cherchent à propager, les principes si faux et si dangereux sur lesquels elles s'appuient.

Leur premier principe, c'est le *naturalisme*, c'est-à-dire, la négation de tout ce qui est au-dessus de la raison humaine ; par conséquent, pour eux, ni révélation, ni Eglise, ni Pape, ces sectaires en sont rendus à nier la providence de Dieu et jusqu'à son existence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, sa fin dernière, et conséquemment à rejeter tout dogme, toute loi morale. La libre-pensée, la morale libre, le culte de la raison et de la nature, voilà leur *credo* ; guerre à toute religion révélée, voilà leur cri de ralliement. Ceux mêmes qui ne veulent pas aller si loin, tombent au moins dans l'indifférence à l'égard de toute religion, et admettent dans ces associations tout aussi bien des athées, que des musulmans ou des payens.

Leur second principe concerne la société domestique, la famille. A leurs yeux, le mariage n'est qu'un contrat comme un autre, sans aucun sceau religieux ; un contrat transitoire, qui peut être dissous au gré, au caprice des parties contractantes, soit par un acte de divorce, soit de toute autre manière.—Ils n'attachent conséquemment aucune importance à la bonne éducation des enfants. Ils ne

cherchent à s'en emparer, qu'afin de pouvoir leur donner une instruction neutre, étrangère à toute notion religieuse, sentant bien que c'est le plus sûr moyen de faire triompher leurs abominables doctrines, que de pervertir ainsi les jeunes générations.

Quant à la société civile, leur principe est non seulement la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat, mais l'assujétissement de la première au second, et, pour y parvenir, la persécution et la confiscation. Bien plus, ils proclament hautement que la religion n'a rien à voir dans la politique, par conséquent, que l'Etat doit faire complètement abstraction de toute idée religieuse, doit être purement athée. Ils veulent nous ramener ainsi, Nous ne disons pas simplement au paganisme (puisque les payens eux-mêmes introduisaient partout dans leurs gouvernements et leurs lois la notion de la Divinité), mais à la barbarie. Ils soutiennent que tous les hommes sont égaux, non seulement devant le Créateur, mais encore dans la société, de sorte qu'il n'y a ni supérieurs pour commander, ni inférieurs tenus à l'obéissance, et c'est ainsi qu'ils provoquent l'émeute, la révolution, le pillage et l'anarchie.

Comment expliquer après cela que des hommes en apparence sages et paisibles, même des princes puissants, des hommes d'état rusés et adroits, s'affilient à ces sociétés si dangereuses, si ennemies du bien public? Leon XIII nous en donne la raison : c'est qu'ils se laissent tromper par les paroles mielleuses de ces sectaires, qui ont sans cesse à la bouche et sous la plume les mots enchanteurs de *liberté* et de *prospérité publique* ; c'est qu'ils se flattent d'enrayer le mouvement de ces sociétés malfaisantes, et de

les maîtriser, en en faisant partie, tandis qu'en réalité ils ne servent que d'instruments inconscients pour le mal, pour l'ébranlement et le renversement de tout ordre, entrés dans les mains de chefs occultes, qui définitivement dirigent tout du fond de leurs antres ténébreux, et mènent à leur gré les loges-innombrables du monde entier.

Cependant Notre illustre Pontife ne se contente pas de signaler le danger ; il indique encore quelques-uns des moyens propres à le prévenir ou à le neutraliser, C'est : —1o. La propagation du Tiers-Ordre de St. François d'Assise, école de liberté, de fraternité et d'égalité, entendues dans le sens de l'Évangile.—2o. L'établissement, d'une manière appropriée aux besoins du temps présent, de ces Unions ou Corporations d'ouvriers, d'industriels et autres qui ont produit tant de salutaires effets pendant plusieurs siècles.—3o. Un soin plus particulier de la jeunesse, dans les familles, dans les écoles, dans les maisons de haute éducation, afin de lui inculquer profondément de saines notions, des principes solides.—4o. Une ligue de prières, dans laquelle s'enrôlent tous les fidèles enfants de l'Église. La prière fervente, et surtout commune, est toute puissante sur le Cœur de notre divin Sauveur.

Puisque les méchants s'associent pour attaquer la religion et la société, sachons nous unir pour les défendre.

Telles sont, N. C. F., les principales pensées et recommandations de cette Encyclique, attendue avec impatience depuis si longtemps, évidemment écrite sous le souffle direct du St. Esprit, et destinée à un immense retentissement jusqu'aux extrémités de la terre : "*In omnem terram exiit sonus*" (Ps. XVIII). Quoique notre pays soit encore l'un de ceux où la foi est le mieux conservée, et l'autorité de

L'Eglise le plus respectée, on ne peut nier malheureusement que cette peste des sociétés secrètes n'y ait pénétré, et qu'à moins d'une grande vigilance de la part des pasteurs, elle n'y fasse bientôt de tristes ravages.

C'était la conviction des Pères de notre premier Concile de Québec, qui, dès l'année 1851, avertissaient tous les prêtres qu'ils ne pouvaient donner l'absolution à aucune personne qui refuserait ou négligerait de sortir de ces sortes de sociétés, et conjuraient tous les fidèles de s'en tenir éloignés. Ceux du quatrième, en 1868, auquel Nous assistions, ont cru devoir insister là dessus, et s'affliger grandement, dans leur XIe Décret, "de ce que, sous divers prétextes, beaucoup de faux catholiques entrent dans ces sociétés. Voulant, disent-ils, autant qu'il dépend d'eux arrêter un si grand mal, ils déclarent défendues toutes les associations où l'on promet le secret, soit avec soit sans serment, qui ont un mauvais but, c'est-à-dire, qui sont opposées à l'Eglise, ou au gouvernement, ou à la société, et pareillement toutes celles où l'on fait témérement la promesse ou le serment d'exécuter tout ce qui sera ordonné par les chefs de ces associations. Ils exhortent enfin tout les fidèles confiés à leurs soins, à éviter absolument et à avoir en horreur de telles sociétés, comme étant très-dangereuses pour le bien commun et la tranquillité publique, et contraires à l'autorité ecclésiastique et aux lois de la conscience.

Les Pères de notre cinquième Concile, de leur côté, en 1873, ont publié, à la suite de leurs Décrets, la Constitution de Pie IX *Apostolica Sedis*, dans laquelle le Souverain Pontife déclare excommuniés par le fait même, d'une excommunication réservée au Pape :

“Ceux qui donnent leur nom à la Secte des Francs-Maçons, ou à celle des *Carbonari*, ou aux autres sectes du même genre qui machinent, soit publiquement, soit clandestinement, contre l’Eglise, ou les pouvoirs légitimes, aussi bien que ceux qui les favorisent en aucune façon, et ceux qui ne dénoncent pas leurs coryphées et chefs cachés, jusqu’à ce qu’ils les aient dénoncés.”

Notre diocèse est, Nous le croyons N. C. F., l’un de ceux de la Province qui s’en sont le plus préservés jusqu’ici : pourtant, Nous ne pouvons Nous le dissimuler, les efforts des sociétés secrètes, affublées de noms différents, y ont déjà eu certains succès, et quelques-uns de nos catholiques ont eu l’imprudence et la lâcheté de s’adjoindre à certaines loges. Nous ne faisons donc, N. C. F., que remplir un devoir de notre charge en répondant avec empressement à l’appel du Chef des pasteurs, et en vous mettant en garde contre les agissements de ces sectes perfides, et contre les séductions de leurs agents loups ravissants, qui se couvrent trop souvent de la peau de brebis pour séduire les fidèles et les imprévoyants : “*Attendite a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces: a fructibus eorum cognoscetis eos.*” (Matth. VII, 15, 16).

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Notre présent Mandement sera lu au prône dans toutes les églises et chapelles du diocèse où se fait l’office public, en une ou deux fois, aussitôt après sa réception. Cette lecture sera faite d’une manière très distincte et accompagnée de commentaires propres à la faire bien saisir.

2o La traduction française de l’Encyclique *Humanum*

*genus* sera aussi lue au prône un troisième dimanche, partout où elle sera jugée nécessaire à raison des circonstances particulières de la paroisse, et Nous en chargeons la conscience des curés.

3o. Les pasteurs des âmes mentionneront dorénavant dans leur rapport annuel les progrès du Tiers-Ordre de St. François dans leur paroisse.

4o Ils s'efforceront plus que jamais d'étendre la belle association connue sous le nom d'*Apostolat de la prière*, pour se conformer aux injonctions de N. S. P. le Pape.

Donné à St Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre pro-secrétaire, ce vingt-deux mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI

Par Monseigneur,

F. X. CLOUTIER, Ptre.

*Pro Secrétaire.*

---

L'Œuvre du Pèlerinage de Sainte-Anne de la  
Pointe-au-Père.

Nous renouvelons aujourd'hui l'appel que nous avons fait dans notre dernier numéro en faveur du sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père. Les besoins sont grands, on n'en peut douter. La décoration de l'église et de la sacristie entraînent des dépenses considérables, et les ressources du pèlerinage sont loin d'être suffisantes pour les couvrir.

Tous les pèlerins qui viennent à Sainte-Anne admi-

rent les magnifiques décorations de l'église. A la vue des peintures qui ornent la voûte et les murs, les pèlerins se réjouissent des quelques légers sacrifices qu'ils se sont imposés pour une œuvre si belle et qui va procurer tant de gloire à leur illustre patronne.

Que cette satisfaction et cette joie portent les fidèles serviteurs de sainte Anne à lui donner de nouveau des marques sensibles de leur dévouement !

A cette occasion, nous prions Messieurs les Curés, qui nous ont si puissamment aidé jusqu'à présent, et nos agents de redoubler de zèle pour propager le *Messenger* et lui procurer des *abonnements nouveaux*.

La dette de reconnaissance que nous avons contractée envers sainte Anne et les insignes faveurs dont elle ne cesse de nous combler ne nous obligent-elles pas à répandre de plus en plus son nom, son amour, son culte ?

Si chaque personne qui lira ces quelques lignes voulait bien, pour être agréable à sainte Anne, *procurer un abonnement nouveau* dans une famille, en payer elle-même un ou plusieurs abonnements gratuits à envoyer, comme souvenir pieux, à des personnes du monde, ou, comme présent charitable, à des maisons pauvres, nous doublerions le nombre de nos abonnés, et l'œuvre prendrait un développement des plus considérables.

Nous livrons cette pensée à ceux qui aiment sainte Anne.

Nous ne saurions trop remercier les abonnés et les agents du *Messenger de Sainte Anne* de l'empressement qu'ils ont mis à se réabonner pour l'année présente 1884.

On sait que les personnes qui prennent ou procurent *dieux* abonnements jusqu'à *cinquante* exclusivement ont droit à une remise de *cinq* centins par exemplaire, et que celles qui prennent ou procurent *cinquante* abonnements.

et au-delà, ont droit à une remise de *dix* centins par exemplaire, pourvu que les exemplaires soient envoyés sous une seule bande et à une seule adresse.

On ne doit pas oublier que les demandes d'abonnement et les envois d'argent doivent être adressés à M. l'abbé Bolduc, curé de Sainte Anne et Gérant du *Messenger*.

Le retard apporté dans la publication du dernier numéro du *Messenger* est dû à ce que nous avons été obligé de changer d'imprimeur. Le *Messenger* est maintenant imprimé à Québec, chez M. C. DARVEAU.

Nos lecteurs nous tiendront compte des améliorations qu'à subies le *Messenger* sous le rapport typographique.

---

### QUÊTE EN FAVEUR DU SANCTUAIRE DE SAINTE ANNE.

Monseigneur l'Evêque de Rimouski, qui a toujours porté le plus grand intérêt à l'œuvre du pèlerinage, vient d'ordonner dans une circulaire adressée au clergé, une quête dans toutes les églises du diocèse en faveur du sanctuaire dédié à sainte Anne.

Nous publions ci-dessous la partie de la circulaire qui a rapport à cette quête.

Evêché de Rimouski, 24 mai 1884,

MES CHERS COLLABORATEURS,

.....

Grâce au zèle infatigable du curé de Ste Anne de la Pointe-au-Père, et à son énergie indomptable, ainsi qu'à la générosité de beaucoup d'âmes dévotes à Ste Anne, tant dans notre pays qu'aux Etats-Unis, le sanctuaire de cette

puissante Patronne de notre province ecclésiastique va bientôt être décoré. Une dernière fois donc, mes chers Collaborateurs, je fais un appel à vos paroisses et à vous-mêmes, et je vous demande encore une quête à l'occasion de la prochaine fête ou solennité de Ste Anne. Il s'agit de couronner notre œuvre, d'y mettre la dernière main : que personne ne refuse son offrande.

Je vous prie de lire ce dernier article à votre prône aux approches de cette quête ; rendez-là aussi abondante que vous pourrez, et Ste Anne vous récompensera.

Croyez-moi, mes chers Collaborateurs, votre Evêque affectionné,

† JEAN, EV. DE ST G. DE RIMOUSKI.

---

Nous remercions Sa Grandeur de ce nouveau témoignage de son amour envers sainte Anne.

Les fidèles du diocèse répondront généreusement, nous osons l'espérer, à ce dernier appel de leur premier Pasteur.

---

### ACTUALITÉ DE LA DÉVOTION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.

Le Sauveur m'a donné à connaître, dit la Bienheureuse Marguerite Marie Alacoque, qu'il voulait que son cœur fût comme à *présent*, pour être le médiateur entre Dieu et les hommes; détournant les châtimens que nos péchés ont attirés sur nous. Oh ! qu'il est puissant le divin Cœur pour apaiser la justice divine irritée par nos iniquités, et nous obtenir miséricorde !— “ Oui, le Sacré-Cœur est ce qu'il faut à l'Eglise en ces temps où l'on ren-

contre tant d'hommes, dit saint Paul, amateurs d'eux-mêmes, cupides, orgueilleux, sans reconnaissance et sans affection, impatients de tout joug et asservis aux plus ignominieux penchants. L'Europe entière, la France même, est gangrenée jusqu'au cœur : donc, pour échapper à la mort, il faut que les fidèles aillent chercher la vie dans sa source, en pénétrant jusque dans le Cœur du Roi des Cieux." " La société actuelle, s'est écrié l'illustre pontife Pie IX, de sainte mémoire, ne peut être sauvée que par le Sacré-Cœur," et un savant prélat a écrit : " Le culte du Sacré-Cœur a été réservé à ces derniers âges comme un gage d'amour divin qui veut se produire par les plus larges effusions, à mesure que le monde approche de son terme. Ce culte est le bouclier de la foi et l'aliment de la piété, au milieu des erreurs et des désordres de ce siècle."

Aussi que voyons-nous, qu'entendons-nous autour de nous ? Un mouvement général se produit et pousse de plus en plus les fidèles à pratiquer cette dévotion providentielle : cent mille pèlerins de tout rang, de tout pays sont à Paray-le-Monial, s'agenouillent sur la tombe de la Bienheureuse Marguerite-Marie ; l'étendard du Sacré-Cœur est arboré et porté sur le champ de bataille par les enfants de la France ; presque tous les évêques consacrent leur diocèse à ce divin Cœur ; la France fait le vœu solennel de lui élever un temple splendide, à Paris, sur les ruines fumantes de Montmartre ; enfin le bien-aimé Pie IX, cédant aux instances qui lui arrivaient de tous les points de la catholicité, a ordonné que l'Eglise entière fût consacrée au divin Cœur, le 16 juillet 1875, jour anniversaire de son apparition à Marguerite. Quels puissants motifs d'espérance ! Comme chacun se sent fortement pressé de

redire cette parole si souvent répétée: *C'est le Cœur de Jesus qui nous sauvera !*

L'ABBÉ BERLIOUX.

---

### FAVEURS OBTENUES.

*Ne Verte.* — Je viens aujourd'hui accomplir la promesse que j'ai faite à sainte Anne de la remercier publiquement dans le *Messager* de la guérison et des autres grâces qu'elle m'a obtenues à moi et à ma famille.

Gloire et honneur à sainte Anne !

Une abonée,

D. O.

---

*Montréal.* — Nous éprouvons le besoin de témoigner notre profonde et respectueuse gratitude à sainte Anne pour la protection signalée qu'elle nous a accordée dans une affaire importante.

Cette faveur ne fera qu'accroître dans nos cœurs la dévotion envers cette grande Thaumaturge du Canada.

Reconnaissance éternelle lui soit rendue !

F. L. ; A. H. ; R. T. ; M. C. ; J. S.

---

*Ne Verte.* — Je sollicite un petit espace dans votre *Bulletin* afin de faire connaître à vos nombreux lecteurs une nouvelle faveur obtenue par l'intercession de la bonne sainte Anne. Un enfant de Mme Téléphore Parent avait sur un œil une loupe qui menaçait de lui faire perdre la vue. Dans cette cruelle épreuve, cette mère chrétienne mit toute sa confiance en la bonne sainte Anne; elle promit de faire publier la guérison de son enfant si cette mère compatissante daignait la lui obtenir.

Elle commença une neuvaine et fit brûler un cierge devant une image de sainte Anne. La neuvaine terminée, cette mère affligée eut la consolation de voir son enfant complètement guéri.

Mille actions de grâces soient rendues à Sainte Anne !

Vous tous qui souffrez, adressez-vous avec confiance à cette tendre mère non moins compatissante pour les maux du corps que pour ceux de l'âme.

UN ABONNÉ.

*St. Jean.*—Je prie vos lecteurs de m'aider à remercier Sainte Anne de la protection particulière que depuis des années, elle daigne m'accorder à moi et à toute ma famille.

• P. S.—Ci-inclus l'humble offrande d'une piastre pour le sanctuaire de la bonne sainte Anne.

A. B.

---

### NOUVELLES DU PÈLERINAGE.

Chaque jour le sanctuaire de sainte Anne voit augmenter le nombre des pèlerins qui viennent de différentes paroisses remercier leur bienfaitrice de quelque faveur obtenu après de longues prières, ou solliciter une grâce ardemment désirée !

Il est venu un pèlerin des Sept Iles, côte nord. Mgr l'Évêque de Rimouski, M. le Grand Vicaire Edmond Langevin et Mgr. C. Guay, protonotaire apostolique, ont honoré le sanctuaire de leur visite. Sa Grandeur, qui porte un intérêt tout particulier à l'œuvre du pèlerinage, a admiré les décorations exécutées par M. Meloche et a exprimé hautement sa grande satisfaction.

Les décorations de la petite chapelle Saint Joseph et de la sacristie sont terminées. Les tableaux de la voûte de l'église n'ont plus qu'à recevoir le dernier fini. Un tableau du patronage de Saint Joseph remplace celui de l'intérieur de Nazareth.

Les bancs de la nef sont posés ; les ouvriers sont à doubler le plancher de l'église.

Les paroissiens de Sainte-Anne, toujours généreux envers leur illustre patronne, ont donné dix des quatorze

statues qui doivent être placées entre les stations du chemin de la croix. Mgr. Langevin, M. le Grand Vicaire, Mgr. Guay et M. Meloche ont donné les quatre autres.

Nous offrons nos plus sincères remerciements à ces généreux bienfaiteurs de l'Œuvre du Pèlerinage.

---

## NOUVELLES DU DIOCÈSE

M. l'abbé Léon Dauteuil, vicaire de la cathédrale, remplace temporairement à St. Charles de Caplan, M. l'abbé Chrétien, que la mort a enlevé si subitement à l'affection de ses ouailles.

---

M. l'abbé Ernest Trudel, curé de St. Pierre de Malbaie, a obtenu un congé de trois mois pour le rétablissement de sa santé.

---

Mgr. l'Évêque de Rimouski est parti le 30 mai pour sa visite pastorale dans la Gaspésie et la Baie des Chaleurs.

Sa Grandeur est accompagnée de Mgr. Guay, protonotaire apostolique, de M. l'abbé F. X. Cloutier, secrétaire de l'évêché, et de M. l'abbé Oscar Sylvain, sous-secrétaire.

Le Rév. M. Rouleau, curé de Matane, précède Mgr. l'Évêque et prépare les enfants à la confirmation.

Le 5 de ce mois, Monseigneur de Rimouski, en visite à St. Patrice de Douglastown, a ordonné prêtre M. l'abbé Elias Morris, natif de cette paroisse.

M. le chanoine P. J. Saucier, directeur du grand Séminaire, et M. l'abbé Bolduc, curé de Sainte Anne de la Pointe-au-Père, tous deux anciens curés de Douglastown, ont assisté à cette imposante cérémonie.

---

La sortie des élèves du petit séminaire est fixée au 20 de ce mois.

---

M. l'abbé Alphonse Bélanger, préfet des études du petit-séminaire, est nommé assistant de M. le curé de Sainte-Anne pour le temps des pèlerinages.

## LE PROBLÈME DE L'ÉGALITÉ

Une bien jolie aventure arrivée dans une commune du département de la Drôme.

Le souffleur de l'orgue de l'église, — un pauvre diable, la simplicité même, à qui on avait persuadé qu'avec la République les hommes étaient devenus égaux en tout et pour tout, — le dit souffleur aborde un jour M. le curé.

— Monsieur le curé ! dit notre homme, tournant dans ses doigts son bonnet, d'un air passablement embarrassé.

— Qu'y a-t-il, Jean-Pierre ?

— Il y a... il y a, Monsieur le curé, que la chose me paraît contraire aux règles de l'égalité.

— Explique-toi, Jean-Pierre ?

— Oui, fit celui-ci s'enhardissant, faire aller le soufflet de l'orgue, c'est rudement pénible, Monsieur le curé, et c'est bien peu payé... cent francs par an ? quand M. Talbert — c'était le nom de l'organiste — gagne six cents francs. Moi je m'échine, et dzin à droite et dzin à gauche, et toujours debout, quand M. Talbert, lui, est commodément assis et se contente de "faire aller ses doigts," comme ça, sur une table. C'est pas ce qu'on appelle l'égalité, ça ! Monsieur le curé.

— Alors tu voudrais ?...

— Oui, Monsieur le curé, que mon traitement soit augmenté.

— Au fait, tu as peut-être raison, Jean-Pierre, et je réfléchirai à ta demande."

A quelques jours de là : — "Jean-Pierre, j'ai soumis la chose à M. Talbert. Lui est jeune, toi tu te fais vieux, et il trouve que cette situation n'est pas conforme aux règles de l'égalité. Voici ce qu'il te propose : il prendra ta place au soufflet et toi la sienne à l'orgue où tu n'auras qu'à faire aller tes doigts et où tu seras très bien assis.

— Mais, fit Jean-Pierre un peu embarrassé, mais je ne sais pas faire aller les doigts, moi.

— Ah ! reprit le curé, jouant une stupéfaction profonde — alors c'est différent... Mais aussi, qui se serait

jamais imaginé que tu ne savais pas faire aller les doigts comme M. Talbert!

Et voilà comment Jean-Pierre n'eut pas d'augmentation de traitement.

---

## LE CATÉCHISME SUR LES GENOUX DE SA MÈRE

Un missionnaire trouva aux portes d'une ville un petit enfant assis sur le bord de la route, pendant que sa mère était occupée dans le champ voisin. Le missionnaire s'approcha et lui dit :

— "Sais-tu bien, mon enfant faire le signe de la croix ?" L'enfant sourit sans répondre ; il s'étonnait sans doute de la simplicité de la question. La mère qui l'avait entendu dit au prêtre : "Demandez-lui, mon père, un peu de catéchisme, il vous répondra." Et, en effet, l'enfant répondit sur les principaux dogmes de la religion et sur les principaux devoirs de la vie chrétienne.

— Mais quel âge a donc votre enfant ? reprit le missionnaire étonné.

— Ah ! mon père, il aura bientôt trois ans.

— Comment avez-vous pu lui apprendre tout ce qu'il sait déjà ?

— Quand il est sur mes genoux, quand je l'habille, quand je lui fais prendre sa nourriture, je lui raconte la religion en lui répétant les choses, il finit par les apprendre et les bien savoir . . .

Quel magnifique exemple à toutes les mères !

---

### RECOMMANDATIONS DU MOIS DE JUIN.

Malades-122 ; actions de grâces 79 ; grâces particulières 66 ; maux d'yeux 17 ; autres infirmités 23 ; voyageurs 45 ; navigateurs 9 ; ivrognes 13 ; conversions 16 ; vocations 18.

Permis d'imprimer :

† JEAN, Ev. DE ST G. DE RIMOUSKI.